



Association de Sauvegarde de la Tour de Batère
Mairie de Corsavy- Barry d'Amont 66150 CORSAVY

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 juin 2025

Les montants ont été volontairement masqués sur cette version WEB afin d'éviter toute tentative de fraude ou de falsification provenant de tiers malveillants. Le PV à ce jour a été restitué sans modifications aux membres actifs de l'association.

Le 15 juin 2025, à 15h30, les membres de l'Association : **Association pour la Sauvegarde de la Tour de Batère** se sont réunis en Assemblée Générale au Refuge de Batère à Corsavy, par convocation du Président transmise à chacun par email, par voie de presse et sur la page Facebook de cette dernière.

Étaient présents les membres du bureau suivants :

Benjamin MALASSINGNE, Président
Antoine CHRYSOSTOME, Vice Président
Guy MÉTIVIER, Trésorier

Ainsi que 8 membres de l'association

Benjamin Malassingne est nommé président de séance Antoine Chrysostome est nommé secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.
Le quorum étant assuré (quorum fixé à 5), le président procède à la présentation des comptes 2024.

L'association a reçu des membres donateurs un total de **10 dons pour une valeur de XXX€ et XXX€ de subvention** des communes.

Soit une recette de XXXX €

Les dépenses 2025 concernent les frais de gestion récurrente de l'association (banque, assurance et site internet) **pour XXX€.**

Le solde 2024 s'élève donc à + XXXXX€

De plus au 15/16/2025, la souscription ouverte auprès de la Fondation du Patrimoine depuis 2019 et animée par l'association à récolter 26 dons pour une valeur totale de XXXXXX€. Le compte courant de l'association est de XXXXXX€ et le livret d'épargne de XXXXX€.

Soit un total de XXXXX€

L'Assemblée donne son accord unanime à ce récapitulatif.



Le président explique que la commune participe à un concours Européen nommé *POCTEFA PATRIM CAT II* ayant pour but de financer les prochains travaux de la Tour de Batère à hauteur de 65%. L'association aura quant à elle un devoir de promotion sur celui-ci dans toutes ses communications.

Concernant l'avancement du projet de restauration, la Mairie de Corsavy a lancé le marché public. Les réponses des entreprises sont actuellement analysées par l'Architecte du patrimoine, Bruno Morin.

La séance est levée à 16h11

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

Antoine Chrysostome
secrétaire de séance

Benjamin Malassingne
Président de séance